



Un outil simple pour maîtriser l'urbanisation

Objectifs

Elaborer un document de planification pour un développement du territoire équilibré.

La Chambre d'Agriculture des Vosges réalise l'ensemble du dossier de carte communale, à l'exception d'études spécifiques qui sont confiées à des bureaux d'études spécialisés (ex : inventaire des zones humides).

La démarche comprend **un état des lieux du territoire** (contexte communal et supra-communal, cadre « physique », évolution socio-économique...), **une mise en évidence** des perspectives d'évolution (population, logements, activités...) et des enjeux de développement, **la définition d'un parti d'aménagement cohérent** et d'un zonage délimitant les secteurs constructibles ou non, **une évaluation des incidences du projet** (Natura 2000, consommation des espaces agricoles...), **le respect de la procédure administrative** (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, réunion des Personnes Publiques Associées, enquête publique, approbation...), **la numérisation du document** selon le standard demandé par les services de l'Etat (DDT).

Service

Résultats

Un document d'urbanisme opérationnel pour gérer le développement de votre commune et construire votre projet de territoire.

Livrables

Dossier complet répondant aux exigences réglementaires : rapport de présentation, zonage, servitudes le cas échéant.

Public

Communes non couvertes par un document d'urbanisme, plus particulièrement en milieu rural.

Les +

L'occasion de définir un véritable projet de développement territorial. Une intégration optimale des enjeux agricoles et ruraux grâce à l'expertise de la Chambre d'Agriculture des Vosges

Modalités

Délai d'élaboration d'environ 18 mois, variable selon le contexte local.
Possibilité de cartes intercommunales.

Quelques références

Communes de Vroville, Fouchécourt, Les Vallois...

